

A RGOS

" Rendre public ce qui voulait rester caché ".

REVUE
DE PRESSE

COMMUNICATION AGRICOLE

EDITORIAL

LES ENTRETIENS D'ANGERS

UN PLAIDOYER POUR L'ENTREPRISE AGRICOLE

Garante de notre sécurité alimentaire, l'Entreprise Agricole connaît toujours un grave vide juridique démotivant de plus en plus d'agriculteurs, tant sur le plan de l'environnement familial, social, technique, économique et financier.

En effet, les productions alimentaires exigent, comme toutes les autres productions d'ailleurs, que les acteurs puissent et sachent s'adapter à l'imprévisible.

Une Entreprise agricole a besoin d'être confortée et de devenir une force de production consciente et majeure qui sera apte à se mesurer aux réalités de son époque mais aussi à s'écarter des certitudes qui ne sont que des connaissances provisoires.

Pour les jeunes agriculteurs, il est indispensable de découvrir l'esprit d'entreprise et de combiner à la fois la raison et l'expérience vécue afin de retrouver une « globalité concrète » mouvante et plurielle.

L'Entreprise agricole doit être loin des modèles idéaux (Etudes Prévisionnelles d'Installation) qui, fondement des installations, qui en ont planté plus d'un ...

L'Entreprise agricole exige de revoir nos modèles de pensée, nos conduites techniques, nos pratiques de management qui sont obsolètes tels que conçus dans les CDOAs (commissions départementales d'orientation agricole).

La notion du risque et l'aptitude à l'improvisation doivent être des sujets incontournables dans la mise en place de l'Entreprise agricole.

C'est pourquoi, si la société veut encourager l'entrepreneur, elle doit abandonner l'idée d'enfermer l'entreprise dans un carcan législatif qui par essence est restrictif et stérilisant.

La gageure pour tout entrepreneur, c'est la production et la remise en cause permanente dans le but de satisfaire son client. Concernant l'entreprise agricole, il est nécessaire et indispensable que les agriculteurs y trouvent une valorisation de leur travail et une réelle promotion. L'organisation actuelle de l'agriculture a négligé de telles exigences. On a voulu faire croire que le monde aurait été plus cool si tous les agriculteurs s'étaient aimés d'amour tendre et que l'Entreprise agricole n'avait pas besoin d'exister.

Ce sont d'abord les premiers concernés qui ont des choses intéressantes à nous dire. Comme assure Pascal Bruckner dans la revue L'ENTREPRISE de décembre, « *l'économie ne doit pas tout régenter* » et « *ce sont ceux qui font l'économie qui sont les mieux placés pour réformer le système* ».

Eh oui, pour parodier on ne sait plus quel auteur, la vie serait plus belle si l'hydromel coulait des fontaines publiques et si les transports étaient assurés par des fourmis de 18 mètres de long avec un chapeau sur la tête...

Mais ça n'existe pas, ça n'existera jamais ...

En attendant les Entretiens d'Angers, nous vous souhaitons une bonne année 2003 et nos meilleurs vœux de réussite pour tous vos projets ...

Guy Laluc et André Saulnier (président de l'AFDR* Pays de Loire)

*ARGOS et l'AFDR Pays de Loire sont les instigateurs des " Entretiens d'Angers ".

MENSUEL

Droit et entreprise agricole

La situation économique des agriculteurs est de plus en plus fragile . La France est en tête par une importante législation et un encadrement très rigide de sa réglementation . Cette rigidité est un obstacle à l'évolution de son appareil de production .

Il y a inadaptation face à la concurrence de ses partenaires européens . La PAC est attaquée à l'extérieur et contestée à l'intérieur de l'Union Européenne .

Les agriculteurs se sentent asphyxiés par le poids des contraintes qui étouffent leur besoin , leur envie d'entreprendre et d'innover .

- **Sur le plan familial** : être des agriculteurs contemporains et vivre avec leur époque (notamment les éleveurs)

- **Sur le plan social** : être à parité avec les autres professions du fait qu'ils sont des producteurs réels et physiques dans la société – voir décision du Conseil d'Etat annulant le 13 mars 2006 les décisions départementales et nationales des dites commissions - .

- **Sur le plan technique** : être des producteurs conscients des impératifs du marché .

- **Sur le plan financier , économique et juridique** : être des partenaires majeurs.

Actuellement , le monde agricole connaît l'une des pires crises d'identité alors même que les enjeux du siècle (démographie mondiale , eau , énergie , etc ...) ont tous une relation à la terre comme facteur commun .

Les éléments de cette crise ont été rappelés : entre autre , la surproduction agricole (par exemple) du fait d'un manque absolu du management de la part des administration et des organisations agricoles en partenariat avec cette administration (cf ouvrage du Père de Farcy , « Vendre avant de produire ») .

Il en est de même en matière d'environnement , l'emploi intensif des produits phytosanitaires a été organisé de façon subtile par l'administration et les organisation agricoles toujours au titre du sacro-saint partenariat ; ... et on ose parler de responsabilité des agriculteurs : « Les pollueurs seront les payeurs ! » .

L'augmentation des charges de l'entreprise (notamment sociales et fiscales) au moment où Bruxelles et l'OMC imposent des restrictions aux producteurs ; dans l'état actuel des choses , l'absence de définition juridique de l'entreprise agricole par les autorités françaises , toujours en matière agricole , avec la mentalité de l'ancien régime et une philosophie paysaniste qui perdure , fait cruellement défaut . Ceci résulte d'un nombre important de verrous du Code Rural français qu'on ne trouve pas à ce point en droit rural comparé dans les législations des autres états de l'Union Européenne et des USA soit en matière de baux ruraux , du contrôle des structures , de l'accès à la terre , du droit des sociétés agricoles , etc , ...

La France ne pourra pas ignorer cette reconnaissance de l'entreprise agricole comme entité et universalité juridique . Des mesures d'harmonisations fiscales et sociales , à transmission de différents biens constituant cette entreprise par des conditions identiques en Europe .

Ces mesures remettent nécessairement en cause , pour notre agriculture , le statut du fermage et l'action des CDOA départementales et autres commissions nationales .

Les difficultés et le malaise actuel du monde agricole résident principalement dans le problème contemporain de la vie des femmes et des hommes en agriculture ; c'est déjà un enjeu fondamental .

Par ailleurs , un autre enjeu fondamental est que la société a néanmoins intérêt à préserver son agriculture et ses productions alimentaires .

Le troisième enjeu est qu'il est nécessaire de souligner que , jusqu'à présent , les pouvoirs publics n'ont pas apporté de réponses à la hauteur du défi .

Le quatrième enjeu sera de proposer des pistes d'action permettant de redonner à l'agriculture un modèle économique viable et aux agriculteurs une raison d'entreprendre dans une approche et une mise en perspective européenne et mondiale .

A.Saulnier
Président AFDR des Pays de Loire